



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2022/094**

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANAY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

**Objet : Vente des bâtiments communaux situés 31B rue Jacquard à la SCIC SA VERTEX.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis en 2019 et 2020 les anciens bâtiments industriels BOYER, situés 31B rue Jacquard à LAVELANET pour y installer les services techniques.

Il indique à l'assemblée que la SCIC SA VERTEX, représentée par le Président Monsieur Michel ALLENOU, 19A rue Jacquard à LAVELANET, propose d'acheter à la commune ces anciens bâtiments industriels cadastrés section C n° 6031. 6032. 6033. 6039. 6040. 7750. 7751. 7752. 7754 sis 31B rue Jacquard à LAVELANET, pour une superficie totale de 8134 m<sup>2</sup> (cf plan ci-joint).

Il précise que dans son avis en date du 29 mars 2022, le service des Domaines a évalué ces biens dans une fourchette de prix entre 140.000€ et 190.000€ (cf copie avis des Domaines).

Monsieur le Maire indique que la SCIC SA VERTEX propose l'acquisition de ces biens au prix de 150.000€.

Il propose donc la vente à la SCIC SA VERTEX, représentée par son Président Monsieur Michel ALLENOU, 19A rue Jacquard à LAVELANET, des parcelles situées 31B rue Jacquard à LAVELANET, cadastrées section C n° 6031.6032. 6033. 6039. 6040. 7750. 7751. 7752. 7754 d'une superficie totale de 8134 m<sup>2</sup> au prix de 150.000€, conformément à l'évaluation des Domaines.

Puis Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **ACCEPTÉ** de vendre au prix de 150.000€ à la SCIC SA VERTEX, représentée par son Président Monsieur Michel ALLENOU, les anciens bâtiments industriels sis 31B rue Jacquard à LAVELANET, cadastrés :

C n° 6031 d'une superficie de 00a 80ca  
C n° 6032 d'une superficie de 01a 00ca  
C n° 6033 d'une superficie de 01a 04ca  
C n° 6039 d'une superficie de 10a 32ca  
C n° 6040 d'une superficie de 00a 20ca  
C n° 7750 d'une superficie de 02a 47ca  
C n° 7751 d'une superficie de 08a 88ca  
C n° 7752 d'une superficie de 17a 70ca  
C n° 7754 d'une superficie de 38a 93ca

D'une superficie totale de 81a 34ca pour un montant total de 150 000,00 euros

- **MANDATE** Maître Bruno BARBE, notaire à Lavelanet pour dresser l'acte relatif à cette transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance  
Monsieur Jackie ROY



**Pour le Maire :**  
DUROUDIER Jérôme  
Premier Adjoint

Le Maire  
Marc SANCHEZ

